M. ALBERT LEBRUN RECEVRA A PARIS LE LORD-MAIRE DE LONDRES

Son carrosse de gala et les landaus des shériffs de la Cité anglaise seront envoyés en France le 16 juin

Londres, 5. — Le carrosse de gala du lord-maire de Londres et ses huit chevaux ainsi que les landaus des shériffs de la *Cité* de Londres, seront envoyés en France le 16 juin prochain. Le lendemain 17 juin le lord-maire, accompagné de sa femme, des shériffs et d'une délégation du Conseil municipal, se rendra à Paris où il doit procéder le 19 juin à l'ouverture du pavillon du Royaume-Uni à l'Exposition Internationale de Paris.

Le lord-maire sera reçu par le Président Lebrun et, après l'inauguration du pavillon et une visite de l'Exposition internationale, se rendra à un banquet offert en son honneur à l'ambassade d'Angleterre.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A REÇU HIER LE PRINCE GUILLAUME DE SUÈDE

Paris, 5 — Le Président de la République a reçu, dans la matinée, S.A.R. le prince Guillaume de Suède, venu à Paris pour l'inauguration du pavillon suédois de l'Exposition.

THÉ AU QUAI D'ORSAY EN L'HONNEUR DE M. KUNG MINISTRE CHINOIS

Paris, 5. — M. Yvon Delbos a offert aujourd'hui, au Quai d'Orsay, un déjeuner en l'honneur de M. H.-H. Kung, vice-ministre du Yuan exécutif, ministre des Finances de Chine, ainsi que de l'amiral Chen Chao Koan, ministre de la Marine et de M. Tseng, vice-ministre des Chemins de fer.

L'ANNIVERSAIRE DU GOUVERNEMENT DE "FRONT POPULAIRE"

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le ministre rend hommage à M. Léon Blum, grâce à qui la paix a pu être sauvegardée, dans des conditions difficiles. « Nous pouvons dire, conclut M. Dormoy, que, grâce au gouvernement de Front populaire, l'esprit de guerre a reculé ».

M. Paul FAURE, prenant ensuite la parole, déclare que les plus sévères censeurs sont obligés de reconnaître que 75 % du programme du rassemblement de Front populaire sont réalisés. « Comptez sur nous, dit le ministre, pour réaliser maintenant les 25 % qui restent ».

Le ministre compare la pause à la mi-temps d'un match de football : « C'est une période de préparation pour une période d'activité nouvelle ».

Le ministre annonce le dépôt de deux projets de loi sur les calamités agricoles et sur la retraite des vieux travailleurs. Il souligne la revalorisation dont ont bénéficié, depuis un an, les produits agricoles.

Le ministre rend hommage, en concluant, à l'œuvre de Léon Blum, « grand soldat de la paix ». Il annonce en terminant que le parti socialiste compte maintenant 250.000 membres.

La manifestation sportive reprend ensuite son cours

La deuxième manifestation aura lieu demain, à Luna-Park ; au cours de la fête artistique qui s'y déroulera, M. Léon BLUM prendra la parole.

LES FLORALIES DE PARIS

Paris, 5. — Ce matin, au Grand Palais, a eu lieu l'ouverture des Floralies. L'immense nef centrale est transformée par les soins de la Société des Horticulteurs français en une serre, où côte à côte, fleurs rares ou modestes composent un chatoyant ensemble floral.

LE SAINT-SIÈGE A-T-IL RÉPONDU A LA NOTE ALLEMANDE ?

Cité du Vatican, 5. — Les milieux autorisés du Vatican refusent de démentir ou de confirmer les informations suivant lesquelles le Saint Siège aurait répondu à la note allemande du 29 mai. On se retranche derrière la réserve qui est de règle pour le Saint Siège quand il s'agit de questions diplomatiques.

La Loterie Nationale

L'AS DU TREFLE...!!!

Le DIXIEME vert et er, véritable talisman CREATION DE LA DE LA BANQUE M. ROY après un succès sans précédent au dernier tirage des Régions Libérées gagne un gros lot de

500.000 fr. souche exposée 62, rue Faidherbe — LILLE —

et 12 lots de consolation des lots de 500.000 fr.

Billets répartis à Lille, Hellemmes, Roubaix, Armentières, Valenciennes, Denain, Douai, Cambrai, Arras, Fourmies, Lens, Hénin, etc.

La Banque C. COPPENOLLE, Lille

Rappelle que, seule en France, elle détient le record des gros lots de UN MILLION. Continuant sa formidable chance, elle participe encore à :

UN MILLION

3 de 120.000 et 2 de 50.000 francs

NOMBREUX GAGNANTS avec nos carnets finales 1 à 9.

GRAND PRIX DE PARIS (120 millions lots)
10 Billets - 10 Séries - 12 fr. 50
20 Billets - 20 Séries - 25 fr.

Le Règlement OFFICIEL suppose plusieurs chevaux dans chaque Série. Le carnet de 20 Séries assure tous les chevaux au départ et donne LA CERTITUDE de gagner au moins deux lots.

Carnets limités. — Se hâter.

Emis par CREDIT D'ESCOMPTE DU NORD 123 bis, rue Nationale - Lille. 060

LA MÉDAILLE DES PRISONNIERS CIVILS DE GUERRE

Par décret en date du 23 mai 1937, et, sur la proposition de M. le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, M. le Président de la République a réglementé le port de la médaille des Prisonniers civils de guerre, qui prend la huitième place parmi les décorations françaises.

Voici donc, dans l'ordre de leur valeur, les huit décorations françaises les plus importantes : Légion d'honneur, Médaille militaire, Croix de guerre, Croix du Combattant, Médaille des Evadés, Médaille de la Reconnaissance française, la Médaille de la Victoire et Médaille des Prisonniers civils de guerre.

Grâce à l'action incessante de l'Union Nationale des Prisonniers Civils de Guerre, dont le siège social est à la Maison des Mutilés de Guerre, 46, rue Léonard Danel, à Lille, les ayants-droit peuvent solliciter la Médaille des Evadés, la Médaille de la Reconnaissance française (jusqu'au 27 décembre 1937) et la Médaille des Prisonniers civils de guerre (jusqu'au 13 mars 1938).

LA MORT DU GÉNÉRAL LEROY COMMANDANT la 1re région militaire

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Après diverses affectations, le colonel Leroy fut appelé à commander le 43e regiment d'infanterie à Lille, en 1925. Puis, après un très rapide avancement, il commandait la 19e division d'infanterie à Rennes Ses grandes qualités ne devaient pas tarder à le faire nommer à la direction de la 17e region, à Toulouse. Il y resta quelques semaines et vint, à nouveau à Lille, en décembre 1936, où il fut chargé du commandement suprême de la 1re région militaire.

Le général Leroy était commandeur de la Légion d'honneur, titulaire de six citations et de nombreuses décorations françaises et étrangères. Ainsi le général Leroy eut une carrière particulièrement brillante puisqu'il fut sous-lieutenant en 1898, lieutenant en 1900, capitaine en 1910, chef de bataillon en 1915, lieutenant-colonel en 1917, colonel en 1924, général de brigade en 1928, puis général de division et, enfin, général commandant de corps d'armée.

La mort du général

Légèrement souffrant depuis quelques jours, l'état du brillant officier général n'inspirait pas de très vives inquiétudes. Toutefois, la maladie qui le clouait au lit, en dépit de sa constitution robuste, ne devait pas tarder à s'aggraver. Le 2, le médecin général Worms, qui fut sans cesse à son chevet, releva les premiers symptômes d'un état voisin du coma.

La famille du général fut alors informée : son fils unique, M. Robert Leroy, officier des Eaux et Forêts, arriva à Lille, venant de Nice, vendredi, au début de la matinée.

Samedi, aux premières heures du jour, on avait perdu tout espoir de sauver le général Leroy. A 8 h. 05, le grand chef expirait sans avoir repris connaissance. Il était entouré de son fils, du médecin général Worms, de Mgr Régent, aumônier général du 1er corps d'armée, du capitaine Truy, son officier d'ordonnance, et de quelques officiers généraux.

Au Quartier Général

Dès que la nouvelle fut connue le drapeau du Quartier général a été mis en berne et un commandant, en grande tenue et sabre au clair a commencé à prendre la garde d'honneur. Il a été relevé toutes les heures et chaque fois par un chef de bataillon.

Le général de division Doumenc a été chargé de l'intérim du commandement de la 1re région militaire.

Suprêmes hommages

Parmi les personnalités qui sont allés saluer la dépouille mortelle du général Leroy, relevons : S. E. le cardinal Liénart ; M. le général Doumenc et Mme; M. Van Peteghem, consul de Grèce à Lille, le général Aymes, le colonel Arduin de Grosville, le colonel Bornecque, commandant le 43e R. I., le colonel médecin Debeyre, Mgr Régent, M. Ghys, président de l'A.G.M.G., le lieutenant-colonel Brault, commandant Air régional 1 ; le général Bertière, commandant le Génie de la 1re région ; M. Cassel, secrétaire général de l'Office des Mutilés et A. C. ; M. Aimé Goudaert, vice-président de l'U. N. C.

Les funérailles

Les funérailles du général Leroy auront lieu mardi.

LE CONGRÈS DES SYNDICATS DE MAITRES ARTISANS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le Congrès de l'Union départementale des syndicats de maîtres artisans du Nord, qui tient, cette année, ses assises à **Douai**, s'est ouvert hier à 11 h., à l'Hôtel de Ville de la cité de Gayant.

La séance inaugurale se déroula dans la salle basse, sous la présidence de M. Saubot, de **Valenciennes**, président départemental. Autour de lui, avaient pris place MM. Constant, de **Feignies-Maubeuge**, vice-président ; Drumont, de **Valenciennes**, secrétaire général ; Priem, de **Lille**, secrétaire adjoint ; Siméon, de **Saint-Saulve**, trésorier ; Dumont, de **Cambrai**, administrateur ; Lemoine, d'**Hautmont**, etc...

On notait encore la présence des membres du comité de l'Union des maîtres-artisans de **Douai**, qui mit sur pied le congrès : MM. Vandeville, président ; Vinet, trésorier et Bajeux, secrétaire.

M. SAUBOT ouvrit la séance, remercia les congressistes de leur présence et l'on procéda à la formation des commissions appelées à discuter sur les points qui feront l'objet du congrès Quatre commissions furent formées qui examinèrent dans l'après-midi :

1. L'assurance des risques sociaux dans l'artisanat, rapporteur M. Dumont ;
2. La loi du 10 mars 1937 et le projet de règlement d'apprentissage proposé par la Chambre des métiers du Nord, rapporteur M. Sarot, de Maubeuge ;
3. La coopération et le crédit dans l'artisanat, rapporteur M. Priem, de Lille ;
4. L'assainissement et le contrôle des entreprises artisanales, rapporteur M. Constant.

Les délégués discutèrent longuement sur ces diverses questions et les mirent au point pour les présenter à la séance d'aujourd'hui qui commencera à 9 h. 30, à l'Hôtel de Ville. Rappelons qu'aujourd'hui, à 13 h., un banquet clôturera le Congrès.

LES JARDINIERS DES CIMETIÈRES MILITAIRES BRITANNIQUES DEMANDENT UNE AUGMENTATION

AU COURS D'UNE REUNION TENUE HIER A CAMBRAI, ILS ONT ÉLABORÉ UN CAHIER DE REVENDICATIONS.

On sait que le Gouvernement britannique, emploie dans les régions de la zone rouge, des jardiniers qui s'occupent de l'entretien des cimetières où reposent les morts anglais de la Grande guerre.

Samedi à 15 h. 30, à peu près deux cents jardiniers britanniques se sont réunis à *Cambrai* au café Bellevue, venant du Cambrésis et des départements voisins, Pas-de-Calais, Aisne, Somme. Ils ont élaboré un cahier de revendications qui sera transmis au Gouvernement britannique. Ils réclament une augmentation qui corresponde à la hausse du coût de la vie en France.

LE DRAME DE MARLES-LES-MINES

Nous avons relaté le drame qui s'est déroulé vendredi dans l'après-midi, rue de Nantes à Marles-les-Mines, où une Polonaise nommée Angélique SOBCZAK femme SZYMPZAK, tira plusieurs balles de revolver sur son amant, son cousin Jean RATAJZAK, 27 ans, mineur, demeurant chez sa sœur, même rue.

Voici ci-dessus les photos de la meurtrière et de la victime, Jean RATAJZAK, qui a subi une opération à l'hôpital de BETHUNE *et dont l'état est toujours grave.*

M. SHAND, Ministre de la Nouvelle Galles du Sud en Australie, est arrivé hier soir à Lille

Hier vers 18 h. 30 est arrivé, en gare de Lille, M. SHAND, Ministre de la Nouvelle Galles du Sud en Australie, qui se propose avant de visiter l'Exposition Internationale 1937 de Paris, de faire un pieux pèlerinage à travers les champs de bataille de l'Artois et des Flandres.

Il a été reçu sur le quai de la gare de Lille par le Comité Régional (Flandre, Hainaut, Artois) de l'Exposition Internationale. On voit sur notre cliché le Ministre à son arrivée sur le quai de la gare.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD a voté pour 1936 une répartition des charges communales d'assistance

ELLES NE POURRONT DÉPASSER 10 % D'AUGMENTATION PAR RAPPORT A 1934 ET LA DÉCISION N'EST VALABLE QUE POUR UN AN

Le Conseil général du Nord a terminé, hier, cette session extraordinaire presque entièrement consacrée à la répartition entre les diverses communes du département de la somme qui doit être mise à la charge purement communale des dépenses d'assistance désormais bloquées par suite de la suppression du domicile de secours communal.

L'ensemble des dépenses d'assistance du département du Nord, c'est-à-dire celles qui sont la conséquence de l'application de nos huit lois d'assistance, s'élèvent à un total d'environ 100 millions, sur lesquels 36,39 % seulement doivent rester à la charge des communes.

La répartition de cette chaége, c'est-à-dire l'attribution des divers contingents, suivant des barèmes d'ailleurs variables, suivant les diverses modalités d'assistance, ne saurait être continuée puisque la responsabilité communale a été supprimée et la question était de savoir dans quelle proportion chaque commune doit participer au règlement de la somme totale laissée à la charge communale.

La séance publique

Au cours de la matinée, le deuxième bureau et la commission des finances ont pris connaissance des procédés de répartition appliqués dans les divers départements français.

M. Fernand CARLES, préfet du Nord, avait fourni une étude détaillée des résultats qui seraient obtenus pour le département du Nord par la mise en application des divers systèmes adoptés par ailleurs et, d'autre part, les services de la préfecture avaient mis au point un système en poursuivant le double but d'une répartition proportionnelle à la valeur du centime combinée à une formule de compensation permettant de décharger les communes qui, pour des raisons diverses, verraient, par suite de l'application de ce système, leur contingent majoré.

La séance publique a été ouverte, à 15 h. 30, par M. Albert Mahieu, assisté de M. Louis Demesmay, secrétaire, M. Carles et M. Gazagne, secrétaire général du Nord, assistaient à la séance.

La discussion

Après que M. Robert DESCAMPS eut donné lecture de son rapport d'ensemble, d'une clarté à laquelle ses collègues rendirent hommage, et des propositions qui étaient soumises à l'assemblée, une brève discussion s'engagea.

M. COUTEAUX rappela les principes du décret : que tous les citoyens soient égaux devant les dépenses d'assistance ; qu'on ne puisse refuser les secours nécessaires dans certaines communes faute de ressources. Le principe étend sur une collectivité plus grande des charges qui doivent être égales pour tous.

M. LE GLAY fait remarquer que certaines communes subiront des augmentations considérables.

Après interventions de MM. Degroote, Abel Dehé et Louis Leroy, M. Jean LEBAS, résumant le débat, estime qu'on ne court point le risque de voir les charges de certaines communes tellement augmentées. Il fallait chercher la solution la plus équitable possible et, pour cela, faire abstraction de cas particuliers, locaux ou cantonaux. Aussi bien le système est révisible et il y aura lieu de l'amender. C'est qu'il ne tient compte, en effet, pour l'établissement des charges, que des centimes additionnels. Or, le décret-loi de 1926 permet aux communes de se créer des ressources par des taxes sur la valeur locative des locaux à usage professionnel. Il y aura dont lieu d'apporter des rectifications pour les répartitions à venir.

La décision

M. Robert Descamps donne lecture des conclusions du IIe bureau, avis pris de la commission des finances : « Le IIe bureau vous propose donc d'adopter, pour la répartition des dépenses d'assistance (part communale) de 1936, le mode de répartition numéro 11, étant entendu qu'aucune commune ne supporterait, proportionnellement aux contingents communaux de 1934, une majoration de dépense supérieure à 10 %.

» Pour ces communes, la quotité du contingent calculée suivant le système numéro 11 et dépassant un excédent de 10 % sur les contingents de 1934 sera prise en charge par le département.

» La dépense à prévoir, sur la base de la dépense totale de 1934, s'élèverait à 47.000 francs, mais il paraît certain que cette somme ne sera pas atteinte en raison de l'importance des sommes à répartir pour 1936.

» En conclusion, votre IIe bureau propose à l'assemblée de décider que le contingent communal des dépenses d'assistance de 1936, soit environ 36,39 % de cette dépense, sera réparti entre les différentes communes du département suivant le système du numéro 11 du rapport de M. le préfet et que le département prendra à sa charge, pour une somme pouvant atteindre environ 47.000 fr., le dépassement des contingents communaux excédant une majoration de 10 % sur la somme des contingents communaux réellement payés en 1934 ».

Ces conclusions ont été adoptées à l'unanimité moins une voix, celle de M. Le Glay, et une abstention, de M. Abel Dehé.

Avant de lever la séance, le président, M. Albert Mahieu, a rendu hommage à l'important travail présenté par M. Delannoy, ancien chef de division à la préfecture, et à son successeur, M. Marsy.

LA GRANDE TOMBOLA de la Presse du Nord

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est le

Mardi 22 Juin

qu'il sera procédé au tirage de la grande tombola de la Presse du Nord, dans le fumoir du Grand-Théâtre de Lille, à 14 h. 30 précises. Les portes seront ouvertes à 14 heures.

Me **Bondois**, huissier, à Lille, successeur de Me Fanyau, présidera à cette opération.

Deux semaines nous séparent du tirage.

Que ceux de nos lecteurs qui ne se sont pas encore procuré de billets se hâtent ; la chance pourrait bien favoriser les retardataires ; qu'ils tentent donc leur chance ! Le temps presse : dans quinze jours il sera trop tard.

En publiant ci-dessous **notre liste des lots, dans leur ordre de tirage**, nous nous excusons de devoir nous borner à une brève et sèche énumération, sans pouvoir entrer dans la description détaillée que réclameraient la plupart d'entre eux. Mais le public sait, par expérience, qu'il peut nous croire lorsque nous affirmons que tous ces lots se recommandent par leur **haute valeur**, par leur **fraîcheur**, leur **utilité** et leur **beauté**.

Nous n'insisterons pas sur l'innovation que comporte, cette année, notre tombola qui offre, **POUR LA MODIQUE SOMME DE UN FRANC**, la possibilité de gagner jusqu'à **TROIS MILLIONS**, grâce aux **BILLETS COMPLETS** qu'elle distribue des **Loteries nationale et des Régions libérées**.

D'ailleurs, la tombola de la Presse du Nord a fait ses preuves. Elle est unique.

On peut encore se procurer des billets dans nos bureaux, chez nos vendeurs et dépositaires au prix de **UN FRANC**.

LISTE DES LOTS :

1. — **Portefeuille valeur 50.000 francs.**
2. — **Portefeuille valeur 20.000 francs.**
3. — **Portefeuille valeur 10.000 francs.**
4. — **Portefeuille valeur 5.000 francs.**
5. — Chambre à coucher.
6. — Salle à manger.
7. — Appareil de T.S.F.
8. — Appareil de T.S.F.
9. — Appareil de T.S.F.
10. — Appareil de T.S.F.
11. — Appareil de T.S.F.
12. — Appareil de T.S.F.

13 à 17. — **Cinq voyages à l'Exposition de Paris**, chacun pour deux personnes pendant 5 jours avec frais payés valeur 1.200 francs).

18. — Machine à coudre.
19. — Bureau américain et son fauteuil.
20. — Salamandre.
21. — Cuisinière

22 à 46. — **Vingt-cinq portefeuilles** d'une valeur de 1.000 francs chacun.

47. — Phono-meuble.
48. — Un canapé-lit avec matelas et oreillers.
49. — Phono avec 5 disques.
50. — Mobilier de cuisine.
51. — Une garniture de cheminée.
52. — Une garniture cheminée.
53. — Une garniture cheminée.
54. — Demi-barrique vin rouge.
55. — Demi-barrique vin blanc.

56 à 60. — **Cinq voyage à la mer** chacun pour deux personnes avec frais payés (valeur 650 ffrancs).

61. — Un service de table 74 pièces.
62. — Deux paires de draps fine toile.
63. — Carillon « Vedette ».

64 à 88. — **Vingt-cinq voyage à l'Exposition de Paris** pour une personne avec frais payés pendant les cinq jours (valeur 600 francs).

89. — Meuble studio.
90. — Bicyclette homme.
91. — Bicyclette homme.
92. — Bicyclette dame.
93. — Bicyclette dame.

94 à 108. — **Quinze portefeuille d'une valeur de 500 francs chacun.**

109. — Lit-cage avec matelas, etc.
110. — Machine à laver.
111. — Carpette de laine.
112. — Fauteuil « Morisé ».
113. — Couvre-pieds, couvre-lit.
114. — Glace biseautée.
115. — Ménagère.
116. — Illustration de la grande guerre.
117. — Carpette de laine.
118. — Réchaud avec four et table.
119. — Service de table faïence.
120. — Service de table faïence.
121. — Service de table faïence.
122. — Service de table cristal.
123. — Appareil photo.
124. — Appareil photo.
125. — Appareil photo.
126. — Ménagère.
127. — Chaise longue rotin.
128. — Douze couteaux et douze fourchettes à fruits.
129. — Batteris cuisine émaillée.
130. — Batterie cuisine aluminium.
131. — Douze bouteilles champagne Moët et Chandon).
132. — Douze bouteilles champagne (Moët et Chandon).
133. — Douze bouteilles champagne (Moët et Chandon).
134. — Table à ouvrage.
135. — Régulateur chêne.
136. — Régulateur chêne.
137. — Un lustre.
138. — Garniture de toilette.
139. — Service à café porcelaine.
140. — Montre Zénith.
141. — Paire vases Baccarat.
142. — Coucou chantant.
143. — Attirail de pêche.
144. — Attirail de pêche.
145. — Carpette lino.
146. — Service de table lingerie.
147. — Service de table lingerie.
148. — Baromètre.
149. — Service de table cristal.
150. — Montre bracelet homme.
151. — Montre bracelet dame.
152. — Service à porto.
153. — Fer Calor automatique.
154. — Plateau métal argenté.
155. — Un stylo Waterman.
156. — Douze couteaux de table, douze couteaux à dessert.
157. — Bague or.
158. — Deux douzaines mouchoirs.
159. — Deux douzaines mouchoirs.
160. — Outils jardinage.
161. — Service hors-d'œuvre.
162. — Porte-parapluie.
163. — Tête jeune fille (terre cuite).
164. — Trousse fumeur.
165. — Service à salade.
166. — Lampe bureau.
167. — Pendulette.
168. — Service à liqueurs.
169. — Service à liqueurs.
170. — Parapluie homme.
171. — Parapluie dame.
172. — Service à café porcelaine.
173. — Un escabeau.
174. — Etui à cigarettes.
175. — Douze fourchettes à huîtres.
176. — Deux vases métal.
177. — Vingt mètres rideaux.
178. — Jeu de jacquet.
179. — Ecrin bureau bronze.
180. — Service à découper et à salade.
181. — Plat hors-d'œuvres.
182. — Service à thé.
183. — Coupe verrerie.
184. — Service à gâteaux.
185. — Service à bière.
186. — Cache-pot.
187. — Pendulette marbre.
188. — Pendulette marbre.
189. — Jeu de chevaux.
190. — Dans toutes les séries : **un billet de la Loterie nationale ou des Régions libérées.**
191. — Dans toutes les séries : **un portefeuille valeur 100 francs.**

C'EST EN JOUANT AVEC DES ALLUMETTES QU'UN GAMIN DE 11 ANS INCENDIA UN BARAQUEMENT A ANNAY-SOUS-LENS

Nous avons relaté que dans la nuit de Jeudi à Vendredi, un incendie s'était déclaré vers 22 h. 30 dans un baraquement, appartenant à M. Georges Cuvillier, 38 ans, célibataire, forgeron aux usines Kuhlmann-Courrières et situé quartier Jean-Jaurès, à Anney-sous-Lens.

Grâce à l'intervention rapide des sapeurs-pompiers de la ville et des Mines de Lens, un important groupe de baraquements situés à proximité put être protégé. Quant au logement de M. Cuvillier il fut entièrement anéanti.

Les dégâts sont évalués à 35.000 fr., mais ne sont couverts que par une assurance de 26.000 fr.

Une enquête pour découvrir la cause du sinistre fut ouverte par les gendarmes Opigez et Soupe, de la brigade de Lens. L'incendie s'étant déclaré un jeudi les gendarmes supposèrent qu'il pouvait être l'œuvre de gamins.

A cet effet, ils interrogèrent plusieurs commerçants leur demandant si dans la soirée de jeudi, ils n'avaient pas servi des allumettes à des enfants. La piste était la bonne.

En effet, une épicière, Mme Masclef, leur signala que jeudi vers 20 h. 30, elle avait vendu une boîte d'alumettes-tison au jeune R... G..., âgé de 11 ans, habitant dans le quartier.

Les gendarmes se rendirent à l'école où devant le directeur, ils interrogèrent le gamin. Après quelques hésitations, celui-ci raconta que jeudi soir ses parents l'avaient envoyé chercher une boîte d'alumettes. En passant dans l'impasse entre le baraquement de M. Cuvillier et le jardin de M. Caron, il lui prit l'idée de craquer deux alumettes. Il jeta la seconde par une fente dans une dépendance du baraquement où se trouvaient du papier, du bois, du charbon et des outils. Le papier s'étant enflammé R... G... déclara avoir voulu essayer d'éteindre le feu. N'y étant pas parvenu, il rentra à la maison paternelle sans rien dire.

Le jeune incendiaire appartient à une famille de sept enfants. Le père est incurable depuis 6 ans.

Les gendarmes ont transmis un rapport au Parquet de Béthune.

GRÈVE AGRICOLE DANS LE PAS-DE-CALAIS

La grève a été déclarée à Inchy-en-Artois où 70 ouvriers agricoles appartenant à 40 fermes ont abandonné le travail.

Il n'y a aucun incident.

FOIRE COMMERCIALE DE DOUAI
DU 5 AU 21 JUIN 1937

« DÉDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 6 juin 1937. — Soleil : lever, 3 h. 51 ; coucher, 19 h. 48 ; Lune : levar, 1 h. 46 ; coucher, 17 h. 09.

Aujourd'hui : Saint-Claude. — Demain: Saint-Lié.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 5 juin 1937, à 17 h. 30: Baromètre : 762 mm. 5 ; baisse depuis la veille, à 17 h. 30 : 0 mm. 8 ; Thermomètre: Fronde : 24.8 ; Minima : 10.2 ; Maxima : 27.2 ; Etat hygrométrique : 66 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 17 h. 30 : Néant ; Direction du vent : Sud-Ouest ; Force : faible ; Direction des nuages : Pas d'observation ; Etat du ciel : Pur ; Prévisions pour aujourd'hui : Chaud ; Orageux.

NOTRE CALENDRIER HISTORIQUE

— 6 Juin —

1.099. — Vingt mille croisés, sous Godefroy de Bouillon, commencent le siège de Jérusalem qui durera 39 jours et se terminera par la défaite des infidèles.

1533 — A Ferrare meurt l'Arioste, le brillant et fécond poète de la Renaissance italienne. Il est universellement connu par sa grande épopée héroï-comique « le Roland furieux ».

1599. — Naissance à Séville, de Velasquez le célèbre peintre chef de l'Ecole classique espagnole.

1606. — Naissance, à Rouen, de Pierre Corneille, le père de la tragédie française, à laquelle, avec « Le Cid », il devait infuser un sang nouveau.

1710. — Fondation, à Maissen, de la célèbre fabrique de porcelaine de Saxe.

1808. — L'empereur Napoléon décide à Bayonne que son frère aîné, Joseph, roi de Naples, échangera cette couronne contre celle d'Espagne.

1861. — Mort de Cavour, célèbre homme d'Etat italien, le principal fondateur du royaume actuel d'Italie.

1884. — Le traité de Hué place le Tonkin et l'Annam sous le protectorat français.

LA CLOTURE DE LA SESSION DES ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

UNE JEUNE BONNE QUI AVAIT ÉTOUFFÉ SON ENFANT A ELNES A ÉTÉ ACQUITTÉE

La dernière audience de la seconde session 1937 de la Cour d'Assises du Pas-de-Calais a été consacrée aux débats d'une affaire d'infanticide qui se déroula dans l'après-midi du jour de Pâques à **Elnes**, petite commune située à un kilomètre à peine de **Lumbres**, dans l'arrondissement de Saint-Omer.

L'accusée, Hélène David, 25 ans, née à **Vaudringhem**, était issue d'une honorable famille de travailleurs.

Entrée dès 1932 au service des époux Coquempot, briquetiers à Elnes, Hélène David, âgé alors de 20 ans à peine, commença à entretenir des relations avec le fils de son patron, Louis, qui n'avait que 18 ans.

Durant l'été de 1936, la jeune fille s'aperçut qu'elle allait être mère.

Mis au courant, son ami promit de l'épouser.

Bien qu'appelé sous les drapeaux en octobre dernier, le jeune homme ne cessa d'écrire à la jeune fille, lui renouvelant ses promesses de mariage.

Toutefois, ni lui, ni elle n'avaient encore mis leurs parents au courant de leurs projets.

La jeune fille n'avait même pris aucune disposition en vue de sa prochaine maternité.

Au début de l'après-midi du 28 mars 1937, jour de Pâques, Hélène David, prétendant avoir mal à la tête, obtenait de ses patrons la permission de monter se coucher.

Entre 16 et 17 h., elle mettait au monde un enfant du sexe féminin.

Après avoir serré le cou de l'enfant pour l'empêcher de crier, explique-t-elle, elle enveloppa le corps dans un tablier et le dissimula sous un lit inoccupé.

A son ami, revenu en permission, elle annonça que « tout allait bien ! »

Le lendemain vers 13 heures, les époux Coquempot avaient leur attention attirée par des gouttes de sang qui avaient traversé le plancher de la chambre d'Hélène David.

A sa mère seulement, la jeune fille avoua les faits.

Le docteur ayant refusé le permis d'inhumer, la gendarmerie fut mise au courant.

L'audience

Au cours de l'audience, l'inculpée prétend n'avoir pas prémédité son acte ; elle reconnaît que son fiancé ne lui a jamais conseillé de faire disparaître le bébé et regrette d'avoir fait disparaître son enfant.

Plusieurs témoins viennent déclarer que l'enfant était bien né viable, que l'accusée, bien qu'étant émotive, n'était pas en état de démence au moment des faits, où qu'elle avait toujours fait l'objet d'excellents renseignements.

M. RUOLT, Procureur de la République, qui occupait le siège du Ministère Public, prononça un réquisitoire humain, se bornant à réclamer une peine de principe.

Me Omer CORDONNIER qui défendait l'accusée, plaida l'acquittement.

LE VERDICT

Les jurés ayant répondu « non » à l'unique question qui leur avait été posée, **Hélène David a été acquittée.**

Sitôt après qu'eut été rendu le verdict M. le Conseiller Boutal qui présidait, a déclaré close la seconde session 1937 de la Cour d'Assises du Pas-de-Calais.

SERVICES DE LA PRÉFECTURE DU NORD

A l'occasion des Fêtes de Lille, les bureaux de la Préfecture et des Services annexes vaqueront le lundi 7 juin.

Une permanence sera assurée dans chaque service pour l'expédition des affaires nécessitant une solution immédiate.